



Problème lors de la réception d'un véhicule neuf

Par jord

Bonjour, je me permets de vous solliciter (en urgence) ,en effet demain vendredi 20 janvier 2023 ,je vais réceptionner un véhicule xxxx chez un distributeur yyyyyy.

Le contrat a été signé en septembre 2022 avec comme malus la somme de 1901?,malus déjà réglé à cette date.

Aujourd'hui la veille de réceptionner le véhicule ,le distributeur m'annonce par tel qu'il va établir ma carte grise .mais que je dois m'acquitter du nouveau malus 2023 de 3552?.(fixé par l'état) Que puis je lui rétorquer ?

Je me sens

piégé et surtout abusé devant un fait accompli.

Avec mes remerciements pour des bons conseils ,cordialement.

Par ESP

Bonjour

Je vous conseille cette lecture.

[url=https://www.largus.fr/actualite-automobile/retard-de-livraison-d-un-vehicule-que-faire-en-cas-d-augmentation-du-malus-30001216.html]https://www.largus.fr/actualite-automobile/retard-de-livraison-d-un-vehicule-que-faire-en-cas-d-augmentation-du-malus-30001216.html[/url]

Par jord

Un grand merci pour votre message et ce lien.

En fait le véhicule est livré plus tôt que prévu ,mais bien en 2023. Je vais donc négocier un geste commercial pour éviter les complications juridiques.

Bien à vous.